

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

Date de révision: 26.04.2018

remplace la version: - / DE

Date d'impression 15.10.18

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

glimtrex Durcisseur 101073

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

#### Utilisations identifiées

	-----
SU22	REACHSET 2003 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fabricant

glimtrex GmbH

Orkotten 68

48291 Telgte

No. de téléphone +49 (0) 2504 88887-111

No. Fax +49 (0) 2504 88887-112

Adresse e-mail info@glimtrex.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 30 30686700

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H332

Skin Sens. 1 H317

STOT SE 3 H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

Date de révision: 26.04.2018

remplace la version: - / DE

Date d'impression 15.10.18

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P308+P315 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)****Informations complémentaires**

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

**3. Composition/informations sur les composants****Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)****homopolymère d'hexaméthylène de diisocyanate-1,6**

No. CAS 28182-81-2  
 Numéro d'enregistrement 01-2119485796-17  
 Concentration >= 50 %

## Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H332	Voie d'exposition: Exposition par inhalation
Skin Sens. 1	H317	
STOT SE 3	H335	Voies respiratoires

**diisocyanate de hexamethylene**

No. CAS 822-06-0  
 No. EINECS 212-485-8  
 Numéro d'enregistrement 01-2119457571-37  
 Concentration >= 0,3 < 0,4 %

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

Date de révision: 26.04.2018

remplace la version: - / DE

Date d'impression 15.10.18

## Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 1	H330

Voie d'exposition: Exposition orale  
Voie d'exposition: Exposition par inhalation

Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335
Skin Irrit. 2	H315
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317

## Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Resp. Sens. 1	H334	>= 0,5 %
Skin Sens. 1	H317	>= 0,5 %

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3).

**4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**En cas d'inhalation**

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

**En cas d'ingestion**

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Fondées sur les propriétés des isocyanates et considérant les données écotoxicologiques des préparations similaires, cette préparation peut causer des irritations et/ou sensibilisation du système respiratoire conduisant à de l'asthme, des difficultés respiratoires, et de l'angine de poitrine.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

Date de révision: 26.04.2018

remplace la version: - / DE

Date d'impression 15.10.18

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, pulvérisation d'eau

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Autres données

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas inhaler les brouillards.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Veiller à assurer une aération suffisante. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition. Les personnes qui ont des antécédents d'asthme, allergies; des difficultés respiratoires chroniques ou périodes ne doivent en aucun cas mettre en œuvre ces préparations. éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistilage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

Date de révision: 26.04.2018

remplace la version: - / DE

Date d'impression 15.10.18

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures à semelle conductrice. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart d'agents oxydants, de matières fortement acides ou basiques, d'amines, d'alcool et de l'eau.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition, si disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres données

-

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

##### homopolymère d'hexaméthylène de diisocyanate-1,6

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	0,5	mg/m <sup>3</sup>

#### Concentration sans effet prévisible (PNEC)

##### homopolymère d'hexaméthylène de diisocyanate-1,6

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,127	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau de mer	
Concentration	0,0127	mg/l

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

Date de révision: 26.04.2018

remplace la version: - / DE

Date d'impression 15.10.18

Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	266700		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	53182		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	38,28		mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

### Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm

Temps de pénétration >= 30 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques \*\*\*

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

Date de révision: 26.04.2018

remplace la version: - / DE

Date d'impression 15.10.18

<b>Odeur</b>	inodore		
<b>La limite de l'odeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>valeur pH</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point de fusion</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point de congélation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>			
Remarque	Non applicable		
<b>Point d'éclair</b>			
Valeur	>	60	°C
<b>Taux d'évaporation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>	non déterminé		
<b>limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Pression de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Densité de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Densité</b>			
Valeur	env.	1,13	kg/l
température		20	°C
<b>Hydrosolubilité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>solubilité(s)</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>coefficient de partage: n-octanol/eau</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Température d'inflammabilité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>température de décomposition</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Viscosité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Temps d'écoulement ***</b>			
Valeur	37	à	37
température	20	°C	s
méthode	DIN 53211 - 6 mm		

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

Date de révision: 26.04.2018

remplace la version: - / DE

Date d'impression 15.10.18

**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****Elément non volatile**

Valeur	99,8	%
méthode	valeur calculée	

**Autres données**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

**10.4. Conditions à éviter**

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

**température de décomposition**

Remarque non déterminé

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques. Des réactions exothermiques imprévisibles peuvent se produire avec les amines et les alcools. Le produit peut réagir lentement avec l'eau et produire du dioxyde de carbone. Les produits de décomposition gazeux provoquent une surpression dans les conteneurs hermétiquement fermés. Des précautions doivent être prises pour minimiser l'exposition de la préparation à l'atmosphère ou l'eau. Le CO<sub>2</sub> qui se formerait dans le container provoquerait une surpression.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), une épaisse fumée noire, Hydrogène cyanide, La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

Date de révision: 26.04.2018

remplace la version: - / DE

Date d'impression 15.10.18

sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par inhalation**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Les critères de classification sont remplis

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****homopolymère d'hexaméthylène de diisocyanate-1,6**

Espèces rat  
CL50 2,18 mg/l  
Durée d'exposition 4 h  
Administration/Forme Poussières/Brouillards  
Remarque Brouillard

**diisocyanate de hexaméthylène**

Espèces rat  
CL50 0,015 mg/l  
Durée d'exposition 4 h  
Administration/Forme Poussières/Brouillards

**Corrosion/irritation cutanée**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**sensibilisation**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Les critères de classification sont remplis

**Sensibilisation (Composants)****diisocyanate de hexaméthylène**

Espèces cochon d'Inde  
évaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
méthode OCDE Ligne directrice 406

**diisocyanate de hexaméthylène**

Voie d'exposition par inhalation  
Espèces cobaye  
évaluation Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

**homopolymère d'hexaméthylène de diisocyanate-1,6**

évaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Mutagenicité**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

Date de révision: 26.04.2018

remplace la version: - / DE

Date d'impression 15.10.18

méthode  
Remarque

Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**

méthode  
Remarque

Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Les critères de classification sont remplis

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres données**

Absence de données toxicologiques.

**12. Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****homopolymère d'hexaméthylène de diisocyanate-1,6**

Espèces	Daphnia magna	
EC50	127	mg/l
Durée d'exposition	48	h

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque non déterminé

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**12.6. Autres effets néfastes**

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

Date de révision: 26.04.2018

remplace la version: - / DE

Date d'impression 15.10.18

### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### Information supplémentaire sur l'écologie

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE

080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Code de déchets CEE

200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

#### produit modifié

Code de déchets CEE

080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

Code de déchets CEE

080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

#### résidus séchés

Code de déchets CEE

080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE

150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

L Allemagne : Le système KBS pour l emballage de tôle

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre ADR/RID

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### Transport maritime IMDG/GGVSee

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport maritime et aérien.

### Transport aérien

N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)      WGK 1

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

Date de révision: 26.04.2018

remplace la version: - / DE

Date d'impression 15.10.18

Remarque

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

**COV**

COV (CE) 0 % 0 g/l

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette substance / du mélange à une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**16. Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Acute Tox. 1	Toxicité aiguë, Catégorie 1
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

**abréviations**

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA - International Air Transport Association

IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level

LOEL - Lowest Observed Effect Level

NOAEL - No Observed Adverse Effect Level

NOEC - No Observed Effect Concentration

NOEL - No Observed Effect Level

OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development

VOC - Volatile Organic Compounds

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (\*\*\*). Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

Date de révision: 26.04.2018

remplace la version: - / DE

Date d'impression 15.10.18

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.

## **Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)**

### **Titre abrégé du scénario d'exposition**

ES004 - Utilisations professionnelles: application au rouleau ou au pinceau, trempage et versage et autre traitement sans la formation d'aérosols (à l'intérieur)

### **Utilisation de la substance/préparation**

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

### **Utilisation**

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage
PROCh01	Autre transformation sans formation d'aérosols

## **scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale**

### **Utilisation**

ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Etat** liquide

### **Composants dangereux**

#### **homopolymère d'hexaméthylène de diisocyanate-1,6**

No. CAS	28182-81-2
Numéro d'enregistrement	01-2119485796-17
Concentration	>= 50 %

#### **diisocyanate de hexaméthylène**

No. CAS	822-06-0
No. EINECS	212-485-8
Numéro d'enregistrement	01-2119457571-37
Concentration	>= 0,3 < 0,4 %

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

Date de révision: 26.04.2018

remplace la version: - / DE

Date d'impression 15.10.18

**Quantité maximale par durée ou opération**

Jours d'émission par site: &lt;= 250

**Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

**eaux usées**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**air vicié**

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Sol**

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

**Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE

080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses  
080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses**résidus séchés**

Code de déchets CEE

080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE

150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

L Allemagne : Le système KBS pour l'emballage de tôle

**Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (professionnel)****Utilisation**

SU22

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PROC10

Application au rouleau ou au pinceau

PROC13

Traitement d'articles par trempage et versage

PROCh01

Autre transformation sans formation d'aérosols

**Etat**

liquide

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

Date de révision: 26.04.2018

remplace la version: - / DE

Date d'impression 15.10.18

### Composants dangereux

#### homopolymère d'hexaméthylène de diisocyanate-1,6

No. CAS	28182-81-2			
Numéro d'enregistrement	01-2119485796-17			
Concentration	>=	50		%

#### diisocyanate de hexamethylene

No. CAS	822-06-0			
No. EINECS	212-485-8			
Numéro d'enregistrement	01-2119457571-37			
Concentration	>=	0,3	<	0,4 %

### Quantité maximale par durée ou opération

Durée d'exposition	<=	8		h/d
Fréquence d'exposition	<=	220		d/a

### Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

### mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

### Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant &gt;= 0,7 mm

Temps de pénétration &gt;= 30 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

### Protection des yeux

Nom commercial: glimtrex Durcisseur 101073

Version: 3 / DE

remplace la version: - / DE

Date de révision: 26.04.2018

Date d'impression 15.10.18

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

### **Protection du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## **Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval**

### **Guide pour les utilisateurs en aval**

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.